

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.235

Création de postes :
Médiathèque

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

CREATION DE POSTES : MEDIATHEQUE

En vue de réaliser la préfiguration de la médiathèque en termes de politique documentaire, d'acquisition d'un fonds et de programmation, il convient de créer les postes suivants :

1/ deux postes d'assistants qualifiés de conservation du patrimoine à temps complet, pour assurer les missions de responsable de la constitution des collections image et son et de responsable de la constitution des collections jeunesse.

Ils seraient plus précisément chargés de :

- constituer les collections documentaires dans chacun de ces domaines ;
- concevoir et programmer la politique d'acquisition des supports ;
- élaborer les commandes de documents ;
- suivre le traitement intellectuel et matériel des collections.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

+ 69 276 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} janvier 2009.

2/ un poste de bibliothécaire à temps complet, pour assurer la mission de responsable de la constitution des collections de la médiathèque. A ce titre, il serait chargé de :

- piloter la réflexion et la définition de la politique documentaire ;
- la mettre en œuvre en organisant le travail des acquéreurs ;
- suivre le traitement matériel et intellectuel des documents ;
- optimiser la gestion des budgets d'acquisition.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

+ 44 760 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} janvier 2009.

3/ un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, pour contribuer à la constitution des collections en :

- prenant en charge l'équipement des documents (plastification et renforcement, pose de cotes et d'étiquettes etc.) ;
- s'assurant du suivi des documents dont l'équipement est sous-traité ;
- vérifiant la conformité des livraisons des documents à la médiathèque.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

+ 27 630 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} janvier 2009.

4/ un poste de rédacteur territorial à temps complet, qui aurait pour mission de :

- assister le chef de service dans la gestion administrative et comptable ;
- préparer et exécuter les budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- élaborer et suivre les marchés publics ;
- assurer un relais auprès de la DRH pour les questions relatives au personnel.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

+ 34 044 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} janvier 2009.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et systèmes d'information du 17 octobre 2008,

Je vous propose donc :

DE CREER au tableau des effectifs les postes suivants :

Direction/service	Création	Nombre
Direction des Politiques Communautaires/Médiathèque	Assistant qualifié de conservation du patrimoine (TC)	2
Direction des Politiques Communautaires/Médiathèque	Bibliothécaire (TC)	1
Direction des Politiques Communautaires/Médiathèque	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (TC)	1
Direction des Politiques Communautaires/Médiathèque	Rédacteur territorial (TC)	1

DE PREVOIR les crédits au budget principal 2009, soit un total de crédits nouveaux de 175 710 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 19 novembre 2008